Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_166-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_166

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2025 - Régie intercommunale des eaux et du service assainissement d'Hazebrouck

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (73) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (10) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE -Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - César STORET à Jérôme DARQUES - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 83

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_166-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_166

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement 2025 - Régie intercommunale des eaux et du service assainissement d'Hazebrouck

Dans un objectif de transparence de services d'eau et d'assainissement vis-à-vis des élus et usagers, le législateur a mis en place l'obligation d'éditer annuellement un Rapport sur le Prix et Qualité du Service (RPQS),

Ce rapport comprend des indicateurs techniques et financiers dans les thématiques suivantes :
- . caractérisation technique du service,
- . tarification de l'eau et recette du service,
- . indicateur de performance,
- . financement des investissements,
- . action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

En cas de délégation de service public, un rapport annuel est également produit par le délégataire.

Depuis le 1er janvier 2024, Cœur de Flandre agglo est complètement en matière d'eau et d'assainissement des eaux usées.

L'exercice de ces compétences s'effectue de la manière suivante :
- à Hazebrouck : exercice des compétences Eau et Assainissement par Cœur de Flandre agglo,
- à Steenvoorde : exercice de la compétence Assainissement par Cœur de Flandre agglo, par le biais d'une délégation de service public avec SUEZ, adhésion au Syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN) pour la compétence Eau potable,
- sur les 48 autres communes : adhésion au SIDEN-SIAN pour les deux compétences.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné devant les assemblées délibérantes, après examen devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Conseil d'exploitation de la régie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-5 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences en matière d'eau et assainissement ;

Considérant la présentation en Commission consultative des service locaux en date du 22 septembre 2026 ;

Considérant la présentation en Conseil d'exploitation de la régie des eaux et du service assainissement intercommunale d' Hazebrouck en date du 21 septembre 2026 ;

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_166-DE

Il vous est proposé :

– de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de la régie intercommunale des eaux et du service assainissement d'Hazebrouck au titre de l'année 2025.

Vote :

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0

PRIS ACTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ★ CŒUR DE FLANDRE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE